CHARNAY
EN BEAUJOLAIS

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 4 AVRIL 2016

Nombre de Conseillers : Nombre de présents : 14
Nombre d'absents : 1
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 14

L'an deux mil seize, et le 4 avril,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.
Date de convocation : 24 mars 2016
Présents : Laurent DUBUY, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Marie-Claude GERMAIN, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET
Excusé :
Absent : Danièle GERMAIN
Secrétaire : Pierre-Olivier DOUCHET

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 février 2016.

DELIBERATION N° 8/2016 : Approbation du compte administratif 2015
VU le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L. 241-1 à L. 241-6, R. 241-1 à R. 241-33.
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2015 approuvant le budget primitif de l'exercice 2015,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2015, et quitte la séance, conformément à l'article L. 121-13 du Code des communes.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Philippe DEFER, Adjoint au Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** à l'unanimité le Compte Administratif de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2015	**217 738,00 €**	**588 072,56 €**
Recettes 2015	**56 632,20 €**	**656 032,38 €**
Solde d'exécution 2014	**3 975,65 €**	**792 343,30 €**
Excédent 2015		***+ 67 959,82 €***
Déficit 2015	**161 105,80 €**	

DELIBERATION N° 9/2016 : Approbation du compte de gestion 2015
VU le Code des communes et notamment les articles L. 241-1 à L. 241-6, R. 241 - 1 à R. 241 - 33.

M. le Maire informe l'assemblée municipale, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le Trésorier - Comptable en poste à Chazay d'Azergues, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr

Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

M. le Maire précise que le Trésorier - Comptable a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du Trésorier - Comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier - Comptable pour l'exercice 2015, dont les écritures, sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

DELIBERATION N° 10/2016 : Affectation du résultat de fonctionnement 2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le résultat du budget communal de l'exercice 2015, en conformité avec Monsieur le Trésorier-Comptable, et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :	**Excédent de**	**67 959.82 €**
INVESTISSEMENT :	**Déficit de**	**161 105.80 €**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement et **DECIDE** à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	67 959,82
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	792 343,30
C Résultat à affecter **= A. + B. (hors restes à réaliser)** **(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)**	**860 303,12**
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-157 130,15
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-25 917,42
Besoin de financement F. = D. + E.	**183 047,57**
AFFECTATION =C. = G. + H.	**860 303,12**
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	**183 047,57**
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	**677 255,55**
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

DELIBERATION N° 11/2016 : Vote des taux d'imposition des 3 taxes locales - BP 2016

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1 et suivants, L.2331-3.
VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,
VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,
VU les lois de finances annuelles,
Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière.

CONSIDERANT que le budget communal 2016 nécessite des rentrées fiscales estimées à **283 460 €,**
APRES AVIS de la commission des finances, et AYANT entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **SE PRONONCE** à l'unanimité pour la 7ème année consécutive, pour le maintien des taux d'imposition des taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti,
- **FIXE** le coefficient de variation proportionnelle à 1,000000 et les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

	Bases notifiées	**Taux votés BP 2015**	**Produits attendus**
Taxe d'habitation	**1 104 000**	**14.38 %**	**158 755**
Taxe foncière (propriétés bâties)	**774 200**	**14.77 %**	**114 349**
Taxe foncière (propriétés non bâties)	**66 900**	**15.48 %**	**10 356**

DELIBERATION N° 12/2016 : Subventions allouées aux associations et organismes

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année **2016** aux associations et organismes suivants, sauf pour la subvention allouée aux « Vendanges musicales » qui a été décidée à 10 voix POUR et 1 voix CONTRE (Stéphane HACQUARD) et 3 non participations au vote (Olivier Mars, Françoise PINET et Laurent DUBUY étant membres du comité de pilotage de l'association) :

ADMR LOZANNE	250
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CHARNAY-ALIX	1500
ASSO GERONTOLOG. ANSE Maison Retraite Michel Lamy	120
CLUB DE DANSE DE CHARNAY	250
COMITE DES FETES	850
ENTENTE CHARNAYSIENNE	250
SOU DES ECOLES	250
SPORTS ET CULTURE	250
ESPACE PIERRES FOLLES	325
CHAMBRE DES METIERS DU RHÔNE	234
HARMONIE	250
BOULISTES	250

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr

Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

ECOLE DE MUSIQUE	2900
MFR LA PETITE GONTHIERE	180
MFR DES 4 VALLEES	90
L'ATELIER	250
TELLI SABATA	250
LES VENDANGES MUSICALES	5000
Total des subventions allouées	**13 449,00 €**

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2016 à l'article 6574.

DELIBERATION N° 13/2016 : Vote du budget primitif 2016

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;
VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 ;

CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982) ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions de préparation du budget primitif de l'exercice 2016 ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **ADOPTE,** à l'unanimité, le Budget Primitif Communal de l'exercice 2015, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	**Investissement**	**Totaux**
Recettes 2016	**1 329 155,55 €**	**809 004,57 €**	**2 138 160,12 €**
Dépenses 2016	**1 076 208,92 €**	**782 419,25 €**	**1 858 628,17 €**

PRECISE que le budget de l'exercice 2016 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14.

DELIBERATION N° 14/2016 : Convention tripartite pour la mise en ligne des documents d'urbanisme

La démarche de l'état vise à mettre en place un partenariat avec les collectivités locales (Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et la commune de Charnay), pour mutualiser et harmoniser les pratiques en matière de numérisation des documents d'urbanisme afin de :

- disposer d'un référentiel départemental, accessible à l'ensemble des collectivités rhodaniennes (et celles limitrophes appartenant à un même territoire ou une même structure intercommunale) ;
- faciliter les prises de décision ;
- faciliter les reprises et mises à jour ultérieures ;
- diminuer les risques de contentieux en améliorant la qualité des données produites ;
- faciliter l'archivage et la conservation des différentes versions ;

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

- améliorer l'accès à l'information du public ;
- générer à moyen terme de substantielles économies financières.

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des parties, en particulier les modalités de mise à disposition de la base de données initiale au format SIG du document urbanisme de la commune de CHARNAY de sa mise à jour, des dispositions en matière d'assistance et des conditions d'utilisation des données.

La présente convention prendra effet à la date de signature pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction pour une durée d'un an jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties qui prendra effet trois mois après son envoi par lettre recommandée avec avis de réception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

1. VIE LOCALE

1-1 Commission culture :
Rosé Nuits d'Eté : La première partie du spectacle de danse contemporaine sera assurée par l'école de Danse de CHARNAY.
Nous restons en attente de devis pour la partie technique.

1-2 Associations :
R.A.S.

1-3 Commission Tourisme :
R.A.S

1-4 Commission Agriculture environnement :
R.A.S

1-5 Commission Artisanat - Commerce :
R.A.S

1-6 Commission communication :
Site internet : Les informations sont communiquées à l'entreprise pour alimenter le futur site internet de la commune.
Après concertation, le Conseil Municipal a décidé que la nouvelle adresse du site sera : www.charnay-en-beaujolais.fr
L'agence qui est en charge de la création de ce site viendra présenter la home page lors du Conseil Municipal du mois de mai.
La mise en ligne du site est prévue aux alentours du 15 juin.

Charnay infos : S'assurer que tous les membres du comité de relecture ont bien eu le document.

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

Bulletin intercommunal :

Une réunion a eu lieu pour aborder le choix du thème et pour la mise en place du calendrier.

1-7 Commission travaux :

Nous sommes dans l'attente d'un rendez-vous avec l'architecte des bâtiments de France pour un rendez-vous en vue de l'installation d'un ascenseur dans le château.

L'aménagement de la maison paroissiale devrait se faire très prochainement afin de permettre l'ouverture du salon de coiffure au 1er juin.

Erosion :

Une étude de faisabilité est en cours pour la réhabilitation du petit bac de 60 m3.

Actuellement l'exutoire est terminé et le bassin est en cours.

Le SIEVA déplacera la conduite d'eau potable vers la fin avril ce qui entraînera une coupure d'eau dans le secteur de Crière. Les riverains seront prévenus par le gestionnaire.

1-9 Commission appels d'offres :

R.A.S.

1-10 Bibliothèque :

R.A.S.

2. FINANCES

Compte au Trésor : 608 915,98 €

3. URBANISME :

La commission s'est réunie le 31 mars 2016.

3-1 PERMIS DE CONSTRUIRE

- PC du Pain des Gones pour la construction d'une extension pour le stockage des véhicules : Suite au refus des ABF (le projet ne s'intégrant pas dans l'environnement), la commission refuse le PC.
- PC modificatif de Monsieur TOURNIER pour la construction d'une piscine, d'un escalier en façade et d'un auvent en limite de propriété : Après étude des pièces complémentaires, la commission accorde le PC.

3-2 DECLARATIONS PREALABLES

- DP de Monsieur Éric CHAPAVAYRE pour la construction d'un appentis : cette déclaration a reçu un accord tacite sans consultation de la commission car en conformité avec notre PLU.
- DP de Monsieur Claude BESSON pour la construction d'une piscine semi enterrée et l'installation de 3 auvents en fer forgé et toile grise. En conformité avec le PLU cette DP est accordée.
- DP de Madame Amandine MAURICE pour l'installation d'une terrasse en composite aspect bois. Cette DP est accordée.
- DP de Madame Joëlle VAPILLON concernant la rénovation de la façade Est et du mur Ouest de l'auvent. Cette DP est accordée.

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr

Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

- DP de Monsieur Hicham HASSOUNI pour le changement de la porte d'entrée et la création d'un mur séparatif avec toiture. Cette DP est accordée avec prescriptions concernant le respect du nuancier de la commune.
- DP de Monsieur Samuel FIGUIERE concernant la réfection de la toiture de la maison et la création d'une fenêtre de toit. Une demande de pièces complémentaires a été faite en ce qui concerne les coloris choisis.
- DP de Monsieur Franck BERTHET concernant la réfection de la toiture d'une annexe. Suite à la réception des pièces complémentaires demandées, cette DP est accordée.
- DP de la commune de Charnay concernant la création du bac de rétention pour les eaux pluviales. Cette DP est accordée.
- DP de Monsieur Bruno GIRAUDON concernant la construction d'une piscine et la remise en état d'un muret. Cette DP est accordée.
- DP de la société « Les Charpentiers d'Aujourd'hui » concernant la réfection de la toiture à l'identique pour le compte de la SCI Clos de Bayère. Cette DP est accordée.
- DP de Monsieur Patrick ARJOL concernant la construction d'un appentis sur une parelle constructible non bâtie. Cette DP est accordée sous réserve du respect du nuancier de la commune en ce qui concerne les tuiles.
- DP de Monsieur Jean-Louis ALLATANTE concernant la création d'un muret en Pierres Dorées avec portillon et d'un chemin avec clôture et portail. Une demande de pièces complémentaires a été faite auprès du service juridique de la DDT.

3-3 DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'une maison d'habitation, 100 rue du Pinet à CHARNAY. La commune ne préempte pas.

4. VIE SOCIALE

4-1 Petite enfance :

La journée petite enfance organisée au Domaine des Communes par la CCBPD a réuni environ 250 personnes.

4-2 Ecole :

Actuellement, il y a 82 à 83 enfants inscrits pour 2016/2017.

4-3 C.C.A.S.- Personnes âgées :

Le repas des anciens du samedi 19 mars a été un moment très agréable.

4-4 Agenda 21 :

Monsieur Stéphane JACQUEMIN nous a présenté les ballades audio – guides.

Elles sont composées de 2 Parcours d'environ 1km et 5,5 kms et de 12 animations de 2 à 4 minutes chacune et concernent entre autres la viticulture, l'alambic, la chèvrerie, les clapions, les Conscrits ...

Un panneau d'information a été installé sur le parking Chavanis.

Une plaquette d'informations est en cours d'élaboration et les fichiers seront téléchargeables et imprimables sur le site de la commune.

Les audio-guides seront disponibles à l'Auberge de la Bascule à compter du mois de mai, sous réserve du dépôt d'une carte d'identité ou d'un passeport en guise de caution.

4-5 Conseil Municipal d'Enfants :

La journée du nettoyage de printemps a eu lieu le samedi 2 avril et a réuni environ 20 personnes.

Le stand de vente de gâteaux qui s'est tenu lors de la foire au boudin du dimanche 3 avril a été peu productif.

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047

5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA :

Monsieur FRACHE a fait valoir ses droits à la retraite et est remplacé par Monsieur DUDU.

Le compte administratif 2015 et le budget 2016 ont été votés à l'unanimité.

Une proposition de vente de l'ancien château d'eau à proximité du cimetière a été faite à la commune de Charnay.

La décision sera prise au prochain Conseil.

5.2 SIVU DE LA PRAY :

Le Budget prévisionnel 2016 a été voté.

5.3 SYDER :

Le Budget prévisionnel 2016 a été voté.

5.4 Office du tourisme :

R.A.S.

5.5 Communauté de Communes :

Le Budget prévisionnel 2016 a été voté.

5.6 Espace Pierres Folles :

R.A.S.

6. QUESTIONS DIVERSES

- L'ADMR a un besoin urgent de bénévoles pour la livraison des repas.
- Le Conseil paroissial et le Père Marc COSTARIGOT ont adressé leurs remerciements à la commune suite à la réfection de la statue de Saint-Claude.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 9 MAI 2016 à 20h

Mairie de Charnay - 1, place du Château - 69380 CHARNAY
Tél. 04 78 43 90 69 - Fax. 04 78 43 94 64 - Mail. mairie@charnay69.fr - www.charnay69.fr
Siret 2 169 00472 00012 - APE 047